



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT  
**SINGULIERS**  
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE  
LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'  
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Déposé le :**

**15/11/18**

**Brèves revendicatives**

<b>Au pays de l'école de la confiance</b>	<b>p 2</b>
<b>Demain se joue aujourd'hui</b>	<b>p 3</b>
<b>Fin des Espé ?</b>	<b>p 9</b>
<b>Agenda des RIS</b>	
<b>Agenda administratif</b>	<b>p 10</b>

Singuliers Pluriel  
Les Unitaires SNUipp 47  
169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN  
☎05 53 68 01 92  
☎06 81 64 77 50

**Encart : retour sur la hors classe**

# Élections professionnelles. du 29 novembre au 06 décembre : votez SNUipp et FSU !

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**



## Les 100 premiers soutiens à la liste présentée par le SNUipp-FSU pour les élections professionnelles à la CAPD de Lot-et-Garonne :

ALVES Serge ; ANNO-TASTARD Caroline ; ASTE Raymond ; ATANASSIAN Dany ; BERNARD Patrice ; BERTON Patrick ; BLOT Vanessa ; BOEUF Damien ; BONGAGE Marie ; BORDES Jacques ; BORDES Laurent ; BORDES Sandrine ; BOYER Isabelle ; BRANDEHO Laurence ; BROCC Dominique ; BUILLET Laurent ; CABE Caroline ; CASTELLANELLI Jean-Luc ; CASTELLER Laure ; CAZENEUVE Jean Paul ; CHABOT-MERCIER Franck ; CHINI Elisabeth ; COLL-LAUNAIRE Aurélie ; COLLE Céline ; CONSTANZO Brigitte ; CORDANI Valérie ; COUDERC Mathieu ; COUSTILLAS Christophe ; COUTURAS Sophie ; CROS Caroline ; CROS Stéphanie ; DAL ZOVO Charlène ; DAVENNE Jean-Claude ; DE SOTOMAYOR Patricia ; DELAGE Eric ; DELMAS Carine ; DUBOURG-VIDAL Christopher ; DUMONTHEUIL Jean-Michel ; DUPOUY Frédéric ; DURR Sandrine ; ESCOLAR Dominique ; ESCOLAR René ; FADEL Philippe ; FAISANDIER Agnès ; FAUX Jérôme ; FONTAINE Elisabeth ; GAGNE-BARIBAUD Dominique ; GALLO Hélène ; GAUTIER Laure ; GERARD Marie Renée ; GRAMAGLIA Marilyne ; GRENIER Sylvie ; GRIMAL Anne ; GRUGIER Agnès ; GUIGNON-POSTEL Frédérique ; HENAULT Nadine ; IRIGOYEN Corinne ; JEANNET Isabelle ; JOUSSEAUME Mahi ; LABROILLE Marie-José ; LAGORSSE Céline ; LALIBERT Ghislaine ; LAMOUREUX Marie-Elise ; LASSERE Brigitte ; LIZKOWSKY Muriel ; LOISEAU Marie-Hélène ; LOUART Myriam ; MAJEAU Alain ; MAJEAU Marie Hélène ; MALECOT Cécile ; MAMIN Luc ; MARTI Eric ; MASO Carole ; MATHIEU Jean Francis ; MAYOR Valérie ; MAZIERE Anne ; MERIAUX Véronique ; MESNIER Sandrine ; MILHET Sandrine ; MIRALLES Véronique ; MONSEGUR Cédrine ; MOROZ Nadine ; MUNDUBELTZ Pascal ; NOBLET Jean-Christophe ; ORY-PRINET Michèle ; PAILLE Audrey ; PEYOU Sabine ; PICARD JAY Claire ; PITIOT Jean-Claude ; PORTIER Christophe ; PRADINES Michelle ; RAGOU Brice ; RIBO Frédérique ; RICOT Sophie ; SAINT-HILAIRE Nathalie ; SARRAU Sylvette ; SAURA Jean-Christophe ; SORET Jean Claude ; SOUBIRAN Catherine ; SOUQUET Isabelle ; SUBIRADE Frédérique ; TABEROT Laurence ; TARILLON Fabrice ; TAROZZI Christophe ; TASTAYRE René ; TASTAYRE Sandrine ; TRAN Michel ; TRAN Nellie ; VAN DE HEL Sylvaine ; VERS Patrice ; WATTRELOS Muriel ...

# Brèves revendicatives

Ni incantations ni utopies, nos revendications élaborées avec nos syndiqué·es en lien avec la profession correspondent aux besoins du terrain et sont cohérentes avec un projet de société solidaire. C'est notre feuille de route face à l'administration, aux IEN, aux IA, aux recteurs ou au ministre. Extraits des mandats du SNUipp-FSU :

**Effectifs par classe :**  
25 élèves maximum  
20 élèves maximum en éducation prioritaire  
15 élèves maximum en petite section et en TPS  
12 élèves maximum pour les classes spécialisées

**Recrutement sur concours :**  
Recrutement dès la licence.  
Formation au métier en 2 ans, reconnue par un master et rémunérée (donc comptant dans l'AGS et cotisant pour la retraite).  
Entrée progressive dans le métier (observations de classes, pratiques accompagnées chez les PEMF. Seuls des personnels formés (donc titulaires) placés en responsabilité de classe.

**Maternelle :**  
Comptabilisation systématique de l'ensemble des élèves de TPS.  
Possibilité de rentrées échelonnées à la convenance des équipes pédagogiques.  
Un poste d'ATSEM à temps plein dans chaque classe qui accueille des élèves de maternelle.

**Décharges de direction :**  
1 à 3 classes : 1/4 de décharge  
4 à 6 classes : 1/2 de décharge  
7 à 9 classes : 3/4 de décharge  
10 classes et plus : décharge totale

**ASH :**  
Départs en formation spécialisée à hauteur nécessaire des besoins des écoles.  
Création d'emplois statutaires pour accompagner les élèves en situation de handicap.  
Des RASED complets  
Aucun poste de RASED ne doit rester vacant ni être occupé par un enseignant non spécialisé.  
Présence d'enseignant·e PE éducateur·trice au sein des internats éducatifs en EREA.  
Création de SEGPA dans les collèges isolés.

**PDMQDC :**  
Généralisation du « plus de maîtres que de classes », à la libre disposition des équipes, dans chaque école sur la base de 3 enseignant·es pour 2 classes, y compris en maternelle. Cette revendication du SNUipp-FSU dès sa création implique la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant·es. Cela suppose des créations massives de postes et ne doit pas être confondu avec l'actuel dispositif du PDMQDC.

**Rythmes scolaires :**  
7 semaines de travail et 2 semaines de vacances.

**Éducation prioritaire :**  
Allègement de service pour tous.  
Baisse significative des effectifs dans tous les niveaux de classe.  
Possibilité de travailler sur des projets initiés et portés par les équipes.  
Intégration des écoles dites orphelines dans l'éducation prioritaire.

**Conditions de travail :**  
Libre disposition des 108 heures.  
Créations d'emplois pour l'aide à la direction d'école.  
Des remplaçant·es en nombre suffisant.  
Une formation continue de qualité.  
Une véritable médecine de prévention.

**Carrière et rémunération :**  
Revalorisation salariale significative pour rattraper les pertes cumulées depuis plus de 10 ans.  
Avancement à la meilleure cadence pour tous et toutes.  
Accès à la Hors Classe pour tous et toutes.  
Accès à la retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisation.

**Société :**  
Défense des services publics, de la sécurité sociale.  
Défense de la laïcité.  
Égalité Filles-Garçons : lutte contre le sexisme et les LGBTphobies.  
Lutte contre l'extrême-droite et ses idées.

## Au pays de l'école de la confiance : repères cp - ce 1

Période 1, semaine 3, chrono prêt, plages horaires réservées selon le temps indiqué dans le guide de l'enseignant, les élèves sont briefés sur le fait qu'ils vont faire des exercices fabriqués par d'autres maîtres et maîtresses et que tous les élèves de leur âge vont faire les mêmes ces jours-ci.

Répéter régulièrement « on fait de son mieux, si on ne sait pas répondre on laisse ».

- ◆ Commencer. Ne pas laisser paraître le malaise quand une grande partie des exercices à faire est complètement hors-sol pour ces élèves.
- ◆ Être rapidement perplexe quant à l'expertise des concepteurs ou bien sur leurs véritables intentions.
- ◆ Constater que les temps de passation et de saisie sont plus que sous estimés !
- ◆ Passer à côté d'heures passionnantes de lecture des volumineux documents d'accompagnements.

Des repères pour aider les enseignants qu'ils disaient ? Ah oui ? Et pourtant dès les premiers échantillons remontés, l'opinion publique est informée des résultats avant même la fin de la saisie par tous les enseignants. Les intentions se précisent.

Aie confiance ...

Continuer à saisir en saignant des yeux devant une application qui rame... sauf sur le temps de classe, justement ce temps où l'on ne peut pas saisir !

Être multi sollicité·e par l'administration pour indiquer où l'on en est.

Constater dans les résultats que les difficultés de nos élèves sont bien celles que l'on a repérées avec nos propres évaluations et notre travail quotidien car c'est notre métier.

Conclusion, on n'avait pas besoin de ça, on sait faire. Il suffisait de nous faire confiance.

Sandra Tuffal



**Dans ce numéro :**

Brèves revendicatives	P 2
Évaluations CP/CE1	
Édito	P 3
<b>Élections professionnelles</b>	<b>P 4 à 8</b>
Fin des Espé ?	P 9
Agenda des RIS	P 10
Agenda administratif	P 10
En encart :	
Quatre pages Hors classe	

**Singuliers Pluriel**

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

**Les Unitaires SNUipp 47**

169 bis av Jean Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

[snu47@snuipp.fr](mailto:snu47@snuipp.fr)

<http://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directeur de la Publication : Luc Mamin

CPPAP : n° 0320 S 07212

ISSN : n° 1243-7484

Dans le courant de l'année, nous publions et mettons en ligne les informations relatives à la « gestion collective » : formation, promotions, changements de postes... Si vous ne voulez pas que votre nom soit publié, faites-le nous savoir par courriel.

**SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession**

Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2014  
 4 élu-es sur 7 en commission paritaire  
 6 élu-es sur 10 en comité technique



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne. Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités

**N**ous voici à un tournant historique pour notre métier, notre avenir.

Derrière les évaluations repères, c'est nous qui sommes évalués. Derrière ces évaluations, ce sont les « bonnes » pratiques qu'on nous impose, et qu'indirectement nous validons.

Derrière les animations pédagogiques encadrées par le ministère, derrière la réforme de la formation initiale, derrière la loi Blanquer c'est l'enseignant exécutant dont nous acceptons la fabrique, que nous devenons.

Nous le savons, et pourtant, enfermés dans un présent permanent, soumis aux injonctions de l'administration, on fait notre métier tant bien que mal, ou plutôt nous faisons comme si on y croyait.

Combien de temps encore baissons-nous la tête ? Sommes-nous conscients du jeu qui se joue ? Baisser la tête, laisser faire, faire semblant, ce n'est plus possible... ce ne sera plus possible.

Nous ne sommes pas dupes. Les indicateurs sont là, l'évaluation permanente est prête, est-ce là le métier que nous souhaitons ?

Non ! Alors, le ras-le-bol monte ! La profession retourne dans la rue ! Et pour la première fois depuis 2011, malgré la période électorale, tous les syndicats ont appelé à la grève.

Dans cette situation, c'est notre réflexion qui doit l'emporter.

◆ Nous nous devons de continuer à penser notre métier, de continuer d'être force de proposition pour changer les choses.

- ◆ Nous nous devons de voir les choses en face, de ne pas détourner le regard.
- ◆ Nous nous devons de défendre nos valeurs !
- ◆ Nous nous devons de faire preuve de courage !
- ◆ Nous nous devons de ne pas céder à la facilité !

Pour le SNUipp-FSU, être dans le refus permanent, sans proposition ne peut être notre position ! Être dans l'accompagnement de ce gouvernement non plus.

Notre « marque de fabrique », c'est notre faculté de réflexion, c'est notre liberté d'expression, c'est notre capacité d'informer toute la profession !

Notre résistance, c'est de réussir à faire que nos propositions pour l'école et ses personnels deviennent le futur !



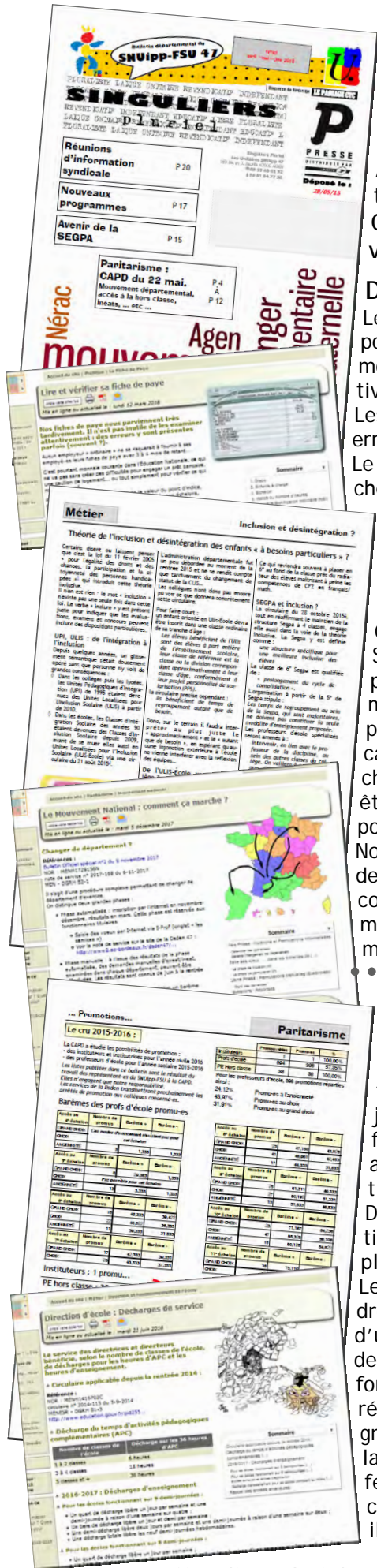
Aux élections professionnelles, choisissez vos élu-es. Votez ! Votez SNUipp et FSU !

Les candidat-es à la CAPD et le secrétariat du SNUipp-FSU 47 :

- ARRUAT Guillaume
- CERANTOLA Sandrine
- CHATAIN Marie-Laure
- D'AMBROSIO Delphine
- DENIZOT Mylène
- DUFOURCQ Nicolas
- GUILLEM Philippe
- LATAPY Fabienne
- LEAL Christine
- MICHEL-BOUROUMEAU Séverine
- PUJOS Anne-Laure
- SALMOIRAGHI Sylvie
- TOKATLIAN Séverine
- TUFFAL Sandra
- CHABOT-MERCIER Franck
- DELAGE Éric
- MUNDUBELTZ Pascal
- TASTAYRE Sandrine

Se syndiquer, une vraie bonne idée !

**...CHANGEONS L'ÉCOLE !**



Le SNUipp-FSU 47 s'engage tout au long de l'année à réfléchir, penser et défendre une vision de l'Éducation autre que celle dictée par les indicateurs, les chiffres et les évaluations imposées par le ministère.

Au SNUipp-FSU 47, nous luttons quotidiennement dans les différentes instances : CAPD, CTSD, CDEN, CTA, CHSCT, conseil de formation, CDAS, commission de réforme... pour améliorer les conditions de travail des personnels.

## Défense et force de proposition

Le SNUipp-FSU 47 effectue systématiquement les vérifications les plus précises possibles des documents fournis par l'administration lors des promotions et du mouvement, pour garantir la transparence et l'équité des opérations administratives (CAPD).

Les représentant-es du SNUipp-FSU sont les seul-es à déceler et faire rectifier les erreurs, avant chaque CAPD.

Le SNUipp-FSU s'attache constamment à faire respecter les règles en vigueur, et cherche également à les faire évoluer en faveur des personnels, lors des groupes de travail ou en commissions.

## Quelques exemples :

### – Astreinte des remplaçant-es le mercredi matin ?

Ce n'est pas réglementaire mais le SNUipp-FSU 47 a été obligé de le rappeler à l'administration. Grâce à nos multiples interventions, nous avons pu obtenir une règle qui respecte le cadre légal. Mes remplaçant-es rattaché-es à des écoles à 4 jours doivent être prévenu-es au plus tard le mardi pour le mercredi.

Nous continuerons à veiller au respect de cette règle, et appelons tous les collègues concernés à nous faire remonter les demandes tardives de l'administration.

### – Formation continue :

Les départs en stage de formation continue se décident grâce à un barème prenant en compte l'ancienneté. Pour favoriser les départs des jeunes collègues en l'absence de formation initiale, le SNUipp-FSU 47 a proposé et obtenu une autre répartition des collègues retenu-es.

Désormais, les départs se font par tiers : moins de 8 ans, de 8 à 20 ans, plus de 20 ans d'ancienneté.

Le SNUipp-FSU 47 porte le respect des droits des personnels à bénéficier d'une formation continue tout au long de la carrière ainsi que des congés de formation professionnelle. Il réaffirme régulièrement que le métier d'enseignant concepteur nécessite un accès à la recherche et à la formation. Il défend également la possibilité pour les collègues de changer de carrière si ils et elles en ressentent le besoin.

### – Mouvement départemental :

Dans le cadre du mouvement, le SNUipp-FSU 47 s'attache aux cas particuliers pour faire évoluer la règle collective : la taille des zones géographiques a été réduite grâce à nos interventions, le vœu zone géographique obligatoire avait été évité jusqu'à l'an dernier : il nous a été imposé par la note de cadrage rectorale au niveau départemental. Cependant, chaque IA a une marge de manœuvre dans l'application de ce texte : nous interviendrons à nouveau lors des prochains groupes de travail académique (au niveau du rectorat) et départemental pour que ce vœu reste facultatif.

### – Carte scolaire :

Le SNUipp-FSU 47 est le seul à défendre équitablement l'ensemble des écoles grâce à la préparation de dossiers complets (entre 20 et 30 par session) lors des opérations de carte scolaire. Il prend contact avec toutes les écoles pour recueillir le maximum de données nécessaires à leur élaboration. Il effectue le suivi de ces dossiers sur le long terme pour porter à chaque fois la parole des équipes pédagogiques devant l'administration (CTSD) mais aussi devant les représentant-es des parents d'élèves, des élu-es départementaux et régionaux, de la préfète et des représentant-es des maires de Lot-et-Garonne (CDEN).

Le SNUipp-FSU 47 continue de dénoncer le manque de moyens, notamment au sein des RASED.

(Suite page 7)



## Le parcours de vote

Depuis le 11 octobre, l'espace électeur vous attend ici :

<https://elections2018.education.gouv.fr/>

Vous devez y définir un mot de passe qui servira par la suite.

À la date de lecture de cet article, si vous n'êtes pas encore allé-es sur cet espace de vote, précipitez-vous !

Votre espace électeur indique les scrutins auxquels vous êtes inscrit-es.



### Combien de scrutins ?

Cela dépend de votre situation.

En cas d'oublis, signalez-le rapidement à l'administration.

	PE Instits	CAPD PE Instits	CAPN PE Instits	CAPA Psy EN	CAPN Psy EN	CTA	CTM	titulaires	CCPA titulaires	CCPA non titulaires	CCPA non enseignants	Nbre de votes
PE et Instits titulaires	x		x			x	x					4
PE stagiaires						x	x					2
PSY détaché-es	x		x	x	x	x	x					6
PSY intégré-es				x	x	x	x					4
Enseignant-es contractuel-es						x	x			x		3
Dir. de Segpa et étab. spé.	x		x			x	x	x				5
AESH AED						x	x				x	3
CUI						x	x					2

### Surveiller sa messagerie professionnelle.

De plus en plus d'informations institutionnelles y sont envoyées.

Son utilisation est obligatoire pour la création du mot de passe pour les élections.

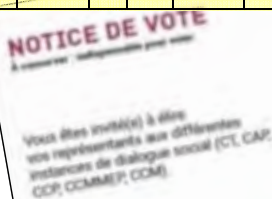
La messagerie professionnelle est accessible ici :

<https://courrier.ac-bordeaux.fr/>

### Depuis le 05 novembre :

Votre espace électeur affiche les listes des candidat-es pour chaque scrutin.

Vous avez reçu dans votre école la « notice de vote » qui contient votre identifiant électeur.



### Précisions :

Les psychologues ainsi que les référent-es ASH reçoivent cette notice de vote chez leur IEN...

Les remplaçant-es la reçoivent par courrier électronique sur leur adresse professionnelle.

Les collègues en congé parental, CLM, CLD, congé de formation professionnelle la reçoivent par courrier postal à domicile.

### Attention :

Si vous n'avez pas reçu cette notice de vote ou si vous l'avez perdue, il vous faut redemander un « identifiant électeur ».

C'est faisable, depuis votre espace électeur, vous recevrez ce nouvel identifiant par SMS.



## Du 29 novembre au 06 décembre : VOTEZ !

Sur l'espace électeur, avec votre identifiant électeur et votre mot de passe créé ci-dessus, vous devez voter pour chaque scrutin auquel vous êtes inscrit-es.







La CAPD de Lot-et-Garonne comprend 14 membres : 7 représentant·es des personnels et 7 représentant·es de l'administration.  
Le SNUipp-FSU 47 présente donc une liste de 14 candidat·es : 7 titulaires, et 7 suppléants.  
Les différents grades sont représentés : classe normale, hors classe et classe exceptionnelle.  
La parité hommes/femmes est représentative de la profession : 80 % de candidatures féminines.  
La liste présentée par le SNUipp-FSU 47 est la suivante :

### Professeurs d'école Classe normale :

	PUJOS Anne-Laure école élémentaire J. Ferry TONNEINS		DUFOURCQ Nicolas école élémentaire Th. de Viau PORT-SAINTE-MARIE
	TOKATLIAN Séverine école élémentaire Th. de Viau PORT-SAINTE-MARIE		TUFFAL Sandra école primaire HAUTEFAGE-LA-TOUR
	ARRUAT Guillaume école primaire BEAUVILLE		MICHEL-BOUROUMEAU Séverine école primaire LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES
	D'AMBROSIO Delphine école primaire VIANNE		CERANTOLA Sandrine ÉREA M.-C. Leriche VILLENEUVE-SUR-LOT
	DENIZOT Mylène école élémentaire P. Langevin AGEN		LATAPY Fabienne école élémentaire J. Jaurès VILLENEUVE-SUR-LOT

### Professeurs d'école Hors classe et Classe exceptionnelle :

	SALMOIRAGHI Sylvie école maternelle Carnot AGEN		CHATAIN Marie-Laure école élémentaire J. Bara AGEN
	GUILLEM Philippe école primaire MONCAUT		LEAL Christine école maternelle TOURNON D'AGENAIS

- ◆ 4 listes en présence pour la CAPD de Lot-et-Garonne.
- ◆ 9 listes en présence pour le CTA d'Aquitaine.
- ◆ 13 listes en présence pour la CAPN.
- ◆ 17 listes en présence pour le CTM.

Parmi ces listes, des syndicats parfois inconnus que vous ne reverrez que dans quatre ans...

D'autres qui crient au loup même quand y a pas de loup...

D'autres encore qui disent « Oui oui » à tout...

**Votez pour celles et ceux qui, au quotidien, vous défendent et vous soutiennent !**

◆ **Pour les Commissions administratives paritaires (CAP) :**

**Votez SNUipp-FSU !**



◆ **Pour les Comités techniques (CT) :**  
**Votez FSU !**



## Psychologues de l'éducation nationale

### Les candidat·es pour la CAPA :

- ◆ CHARBONNIER Béatrice  
École élémentaire Victor Hugo  
Mourenx - 64
- ◆ LOUART Myriam  
École maternelle Édouard Herriot  
Agen - 47
- ◆ BEGUE Monique  
C.I.O.  
Pau - 64
- ◆ MERIAUX Véronique  
École élémentaire publique  
Port-Sainte-Marie - 47

- ◆ RUSTIQUE Jean  
École élémentaire Jean Moulin  
Villenave d'Ornon - 33
- ◆ ROGIER Emmeline  
C.I.O. Bordeaux Rive Droite  
Cenon - 33
- ◆ FRANCO Philippe  
C.I.O.  
Bergerac - 24
- ◆ LOUBIAT Edith  
École élémentaire des Cébrades  
Sanilhac - 24

Selon leur statut, les psychologues ont 4 ou 6 votes à émettre :

- ◆ Psychologues intégrés dans le corps des PSY-EN : 4 votes.  
CAPA et CAPN des psychologues.  
CTA et CTM.
- ◆ Psychologues détachés dans le corps des PSY-EN : 6 votes.  
CAPD et CAPN des profs d'école.  
CAPA et CAPN des psychologues.  
CTA et CTM.

Plus d'infos :

<http://psyen.fsu.fr/>





(Suite de la page 4)

## — Formation initiale :

Ces dernières années, le SNUipp-FSU 47 a dû rappeler aux responsables successifs de la formation que les fonctionnaires stagiaires ne sont pas des étudiants.

Ainsi, nous avons obtenu le retrait des cours à l'ESPE durant les vacances scolaires. Nous avons fait appliquer le régime indemnitaire le plus avantageux pour les fonctionnaires stagiaires quant à leurs frais de déplacement. Nous avons fait régulariser les salaires des stagiaires qui avaient été payés à moitié car en binôme en classe lors de leur stage. Nous avons également demandé des clarifications quant aux parcours de formation et aux modalités d'évaluations du master MEEF.

## — Suivis individuels :

Les élu-es du SNUipp-FSU 47 défendent les enseignants dans toutes les commissions (CHSCT, action sociale, groupe de travail réadaptation...), les accompagnent et les soutiennent individuellement en cas de convocation par la hiérarchie.

## — Communication :

Le SNUipp-FSU 47 met quotidiennement à disposition de toutes les collègues des outils d'analyse, de critique ou de synthèse des documents administratifs, des projets de loi...

Le SNUipp-FSU 47 diffuse les informations à l'ensemble de la profession via le message aux écoles du jeudi et sa web-lettre dominicale.

Le SNUipp-FSU 47 communique systématiquement à la profession les comptes rendus détaillés des commissions (site internet, Facebook, journal Singuliers/Pluriel).

## — Rencontres avec la profession :

Le SNUipp-FSU 47 va à la rencontre des enseignants en proposant de nombreuses réunions d'informations syndicales (RIS) pendant ou en dehors du temps de travail, dans tous les secteurs de département (plus de 15 en 2017-2018).

Le SNUipp-FSU 47 effectue également des visites dans les écoles, sur demande des équipes pédagogiques ou simplement pour informer et échanger avec l'ensemble des collègues.

Le SNUipp-FSU 47 organise régulièrement des stages syndicaux (notamment pour les débuts de carrière).

## — Société :

Le SNUipp-FSU 47 s'engage dans tous les combats sociaux (retraites, personnels précaires, égalité hommes/femmes, lutte contre l'homophobie, loi travail, défense des services publics...) et est parti prenante du collectif RESF 47 dont il est l'un des fondateurs historiques.

Le SNUipp-FSU 47 porte dans ses statuts l'opposition à toutes les formes de discrimination et la lutte contre les idées de l'extrême droite.

## — Actions :

Le SNUipp-FSU 47 œuvre à l'unité syndicale en impulsant, proposant et organisant des actions communes (voir boycott des évaluations CP-CE1)

Le SNUipp-FSU 47 a été à l'initiative des mobilisations sur le Fumelois lors de la redéfinition des zones d'éducation prioritaire fin 2014. Il est également à l'avant-garde de la lutte pour l'intégration des écoles orphelines dans les réseaux d'éducation prioritaire (voir le cas du quartier Montanou d'Agén).

## — Éducation prioritaire :

À la rentrée 2015 se met en place la refonte de l'éducation prioritaire. La nouvelle carte des REP/REP+ est le fruit d'arbitrages politiques basés sur des critères obscurs, et se réalise à moyens constants : elle n'est donc pas le reflet des besoins du terrain.

Dans le Lot-et-Garonne, comme ailleurs, le pilotage voulu par le ministère au niveau des collèges (qui deviennent têtes de réseau) entraîne l'exclusion d'écoles qui devraient pourtant relever de l'éducation prioritaire (situées dans des quartiers parmi les plus pauvres de France) : on parle d'écoles orphelines.

Le SNUipp-FSU 47, avec les équipes pédagogiques concernées, a interpellé les différents partenaires de l'école (mairie, IA, recteur, préfet, sénatrice et député) et a rédigé un dossier de presse pour demander le retour de certaines écoles exclues de REP dans le champ de l'éducation prioritaire. Le SNUipp-FSU 47 continue de porter le dossier au niveau national, et se bat pour que le ministère rattache ces écoles à des collèges REP.

The collage contains several items:

- Carte scolaire 2018**: A map showing school zones with a legend for different types of schools (REP, REP+, etc.).
- Agenda des RIS**: A table listing meetings for different regions:
 

Région	Date	Heure	Lieu
AGEN	Jeudi 07 juin	17 h 00	Lieu du SNUipp-FSU47
MARSAU	Jeudi 14 juin	17 h 00	École élémentaire Hébert
MARSAU	Mardi 03 juin	17 h 15	École élémentaire Curie
MARSAU	Mardi 03 juin	17 h 15	Centre culturel / Lycée
- Web Lettre**: A notice about the union's website and updates.
- ACTIONS**: A notice about a national day of action on November 12th.
- ÉVALUATIONS**: A notice about a day of action on November 12th.
- SINGULIERS**: A newspaper clipping with various news items and a table of contents:
 

Formation initiale et continue	p 4 et 5
Carte scolaire	p 6 et 7
Fiche de paie	p 8
Mouvement départemental	p 9
Pay-EN	p 10
Temps partiels	p 10
Un même droit à l'éducation	p 11
- Bar Chart**: A bar chart titled 'Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève dans le primaire' showing spending per student in primary schools across different regions.
 

Région	Montant (€)	Évolution
Normandie	8 385	
Normandie	8 780	
Normandie	8 557	
Normandie	8 764	
Normandie	8 130	
Normandie	8 760	
Normandie	8 477	
Normandie	8 477	+15%
Normandie	8 321	
Normandie	8 209	
Normandie	8 183	
Normandie	8 002	
Normandie	7 700	+15%

# CAPD, CTSD, CTM... quèsaco ?

Tous les fonctionnaires sont appelé-es à élire leurs représentant-es qui siègeront dans les commissions ou comités chargés de traiter les questions relevant des personnels (CAP) ou des moyens de la politique publique (CT).

Les personnels de la fonction publique ont donc la possibilité de s'exprimer par la voix de leurs représentants pour chaque décision les concernant (affectations, avancement et déroulement de carrière, ouvertures et fermetures de classes, etc).

Choisir ses représentant-es permet aussi d'exercer un droit de contrôle sur les décisions prises par l'administration.

Cette spécificité de la fonction publique, instaurée en 1947, est un acquis important. Il a mis fin à une gestion arbitraire de la carrière des personnels et demeure l'objet d'un combat syndical particulièrement d'actualité au vu des projets de démantèlement du statut des fonctionnaires.

Plus la participation à ces élections professionnelles sera massive, plus les délégué-es du personnel auront de poids face à l'administration.

**CAP :**  
Commission administrative paritaire

CAPD (départementale), CAPA (académique), CAPN (nationale), ces commissions traitent tout ce qui relève de la gestion collective des carrières : avancement d'échelon ou de grade, mouvement départemental ou national, temps partiel, congé formation, listes d'aptitude... Elles peuvent aussi siéger pour les questions disciplinaires.

La composition des CAP est « paritaire » : autant de représentant-es des personnels (7 élu-es pour quatre ans) que de membres de l'administration.

Pour les agents non titulaires, ces CAP sont remplacées par des CCP : commissions consultatives paritaires.

**CT :**  
Comité technique

CTSD (départemental), CTA (académique), CTM (ministériel), ces comités traitent tout ce qui relève de l'attribution des moyens : les ouverture et fermetures de postes, l'implantation de tel ou tel dispositif ; CP dédoublés, Uilis, poste d'enseignant spécialisé etc...

Pour le CTSD de Lot-et-Garonne, 10 représentant-es des personnels sont élu-es pour quatre ans.

**CHS-CT :**  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le CHS-CT s'assure de la protection de la santé des personnels, il examine les fiches de signalement, visite des établissements et émet des avis auxquels l'administration est tenue de répondre.

C'est l'élection des délégués du personnel dans les comités techniques qui détermine la représentativité syndicale du CHS-CT.

**CDEN :**  
Conseil départemental de l'Éducation nationale

Le CDEN débat des ouvertures et fermetures de classes, des rythmes scolaires, de l'organisation matérielle des collèges, des charges financières des communes, de la sécurité, du règlement des écoles.

Sous la présidence du préfet ou du président du conseil départemental, le CDEN réunit les acteurs et les « usagers » de l'école : collectivités locales, fédérations de parents, associations complémentaires de l'école, délégués départementaux de l'éducation nationale.

## Autres instances :

**CDF :** Conseil départemental de formation  
Examine les contenus et le calendrier de la formation initiale, ainsi que le plan de formation continue

**CDR :** Commission de réforme  
Examine la reconnaissance des accidents du travail, et des taux de pension d'invalidité.

**CDAS :** Comité départemental de l'action sociale  
Examine les demandes d'aide sociale : aides financières, prêts.

## CTA :

Depuis quelques années, le Comité technique académique prend de plus en plus de place pour les questions du premier degré.

La composition de la liste FSU au CTA intègre des représentant-es du SNUipp afin que ces questions soient prises en charge correctement :

**SENTEX Fabienne**  
Professeure certifiée  
Cenon - 33  
**GUILLEM Philippe**  
Professeur des écoles  
Moncaut - 47

**LALANNE Frédéric**  
Professeur de Lycée Pro  
St Paul les Dax-40

**MERAL Jean-Pascal**  
Professeur certifié  
Le Taillan Médoc - 33

**BERKANE Nora**  
Secrétaire d'administration  
Bordeaux - 33

**LACUEY Nathalie**  
Professeure d'EPS  
Camblandes et Meynac - 33

**DE SAN MATEO Ghislaine**  
Professeure certifiée  
Agen - 47

**PARIS Valérie**  
Assistante de service social  
Bordeaux - 33

**TASTAYRE Sandrine**  
Professeure des écoles  
Agen - 47

**LEURION Alain**  
Professeur certifié  
Bayonne - 64

**LAFAYE Yannick**  
Infirmière ENES  
Libourne - 33

**VIECELI Marc**  
Professeur des écoles  
Bordeaux-33

**JOUSSEAUME Géraldine**  
Professeure de Lycée Pro  
Blaye - 33

**LAFFARGUE Cathy**  
Professeure des écoles  
Mont-de-Marsan-40

**DESTANG Christelle**  
Professeure d'EPS  
Navarrenx - 64

**BRIVADIS Julia**  
Attachée d'administration  
Nontron - 24



**SENDERAIN Marie-Cécile**  
Professeure des écoles  
Saint-Palais - 64  
**LASSALLE Hugo**  
Professeur certifié  
Bordeaux - 33  
**DISCAMPS Delphine**  
Professeure contractuelle  
Mérignac - 33  
**BONNAMY Vanda**  
Professeure des écoles  
Trelissac - 24



## Fin des ÉSPÉ : derrière les effets d'annonces

Vous n'êtes pas censé-es l'ignorer, les ÉSPÉ n'ont pas bonne presse. En tant que titulaire de 2<sup>e</sup> année, je peux en témoigner. Les conclusions des différentes enquêtes menées par le syndicat durant les dernières années sur les conditions d'entrée dans le métier et la formation initiale sont clairement négatives. Vous pourriez me trouver soulagé par l'annonce du ministre de supprimer les ÉSPÉ pour créer les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), et pourtant...

Et pourtant, voilà comment le ministre prépare les futurs enseignants de son école dite de la confiance.

La création des INSPÉ annonce un changement de statut pour la formation initiale où seuls les admissibles au concours peuvent entrer en master. Ainsi, le maître mot devient économie. Plus de statut de fonctionnaire stagiaire durant la formation, bienvenue dans la famille de l'éducation nationale aux contractuels, bienvenue dans la précarité. Au revoir les profils en reconversion (payés à 1/3 temps la première année puis à mi-temps la deuxième année, difficile voire impossible de tenir le mois). L'épreuve d'admission possible en fin de M2 sera toute bénéfique pour la communication ministérielle qui disposera demain d'une réserve de contractuels formés et s'attaquera au statut du fonctionnaire avec l'appui de l'opinion publique puisque le master est suffisant pour enseigner. Voilà comment les étudiants deviennent la variable d'ajustement.

Économie encore au niveau universitaire. Les professeurs interviendront

selon la demande, et avec des effectifs réduits (15 étudiants contractuels par quinzaine). Les petits sites disparaîtront, le 47 en tête.

Économie toujours, de réflexion, de culture du métier. La maquette sera

accepte tout ou doit faire comme s'il disait amen aux directives ministérielles et aux manuels conseillés sous peine de sanctions. Les étudiants en 1<sup>ère</sup> année de master sont actuellement recrutés sur dossier et dans certaines académies, après des épreuves écrites.

## Grande braderie de la formation des enseignants

la suivante : 55 % du temps de formation pour le français et les mathématiques, 15 % pour la recherche, 10 % pour l'adaptation aux conditions locales et 20 % pour les disciplines autres que français et mathématiques (soit l'EPS, les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire, la géographie, l'EMC, les sciences, les langues étrangères etc.), le tout piloté par un envoyé du ministère (les directeurs des INSPÉ seront dorénavant nommés par le ministre). Cela se traduit dans la maquette du master par 40 crédits ECTS pour le stage, 10 pour le mémoire, et 10 pour les autres unités. Il y aura donc une prédominance du stage sur le reste, dédouanant ainsi la formation initiale de l'apport théorique et de la recherche.

Mais le problème est-il vraiment économique ? Après tout, entendons les injonctions : « en période de crise, tout le monde se doit de serrer la ceinture. »

La manœuvre de l'ombre, c'est la fabrique de l'exécutant, c'est l'enseignant qui, pour préparer ses cours,

Le futur se joue maintenant ! Le mardi 16 octobre, le personnel de l'ÉSPÉ d'Agén a été invité par visioconférence à une réunion d'informations sur la réforme de la formation initiale des enseignants. Le responsable de l'ÉSPÉ d'Aquitaine a affirmé que la réforme prend en compte le changement de nom en INSPÉ et que le reste serait piloté par ordonnances (ce qui signifie que cela se fera de manière radicale).

Autrement dit, le ministre peut décider dès cette année que l'épreuve orale d'admission soit repoussée de deux ans, et que la contractualisation des étudiants se fasse dès la prochaine rentrée scolaire.

Le mercredi 24 octobre, lors d'une réunion intersyndicale à Caudéran, la résistance s'organisait. Il a été décidé de se rendre visible lors des élections à l'ÉSPÉ. Dans le cadre de la journée de grève du 12 novembre, une réunion d'information en direction des étudiants, stagiaires, et personnels de l'ÉSPÉ s'est tenue, le débat est lancé et la mobilisation s'organise.

Pour soutenir une formation initiale de qualité, pour soutenir l'action du personnel de l'ÉSPÉ, des formateurs, des étudiants et des stagiaires, vous pouvez signer la pétition :

<https://www.change.org/p/se-former-pour-enseigner-un-droit-une-exigence-une-nécessité>

Guillaume Arruat

Le SNUipp-FSU continue son combat pour un accès démocratique au métier, c'est-à-dire la possibilité pour le plus grand nombre d'être recruté dès la licence, puis de suivre une formation au métier en 2 ans, reconnue par un master et rémunérée (donc comptant dans l'AGS). Dans la même logique, il demande l'organisation de pré-recrutements pour les étudiant-es les plus défavorisé-es se destinant aux métiers de l'enseignement, leur permettant ainsi de poursuivre leurs études jusqu'à la présentation du concours (évitant ainsi les jobs étudiants ou la contractualisation).

Nous continuons à demander que l'entrée dans le métier se

fasse de manière progressive, en commençant par de l'observation de classe et de la pratique accompagnée chez les enseignant-es titulaires du CAFIPEMF. Pour nous, seuls des personnels formés (donc titulaires) doivent être placés en responsabilité de classe.

Enfin, nous continuons à porter la nécessité d'une formation adaptée aux parcours antérieurs des professeurs des écoles stagiaires : la formation initiale doit permettre à chacun-e d'acquérir l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Anne-Laure Pujos

# Agendas



## Agenda des RIS :

Réunions ouvertes à toutes et à tous, syndiqué-es et non syndiqué-es.

Cette année étant une année d'élections professionnelles, nous avons droit à 10h de RIS au lieu de 9h.

Ces 10h sont déductibles des animations pédagogiques : pour cela il faut envoyer un courrier

d'information à l'IA sous couvert de l'EN 48h avant la date de la RIS (voir modèle sur notre site).

Pour vous permettre d'utiliser l'ensemble de vos droits, le SNUipp-FSU 47 vous propose une RIS à la carte le mercredi 5 décembre.

Deux possibilités : RIS d'1h (aide technique au vote pour les élections professionnelles) ou RIS de 3h (Élections professionnelles et informations sur la situation dans les écoles)

Une attestation de présence vous sera remise sur place.



Date	Ville	Horaires	Lieu
01/12/18	Tonneins	09h - 12h	Immeuble Tapol 1er ét. ou salle 8
05/12/18	Agen	09h - 12h 12h - 15h	Local du SNUipp-FSU (2 RIS de 3 h)
05/12/18	Aiguillon	09h - 12h 12h - 15h	École élémentaire (2 RIS de 3 h)
05/12/18	Barbaste	09h - 12h	École maternelle
05/12/18	Birac / Trec	09h - 12h	École primaire
05/12/18	Hautefage la Tour	13h30 - 16h30	École élémentaire
05/12/18	Moncaut	09h - 12h	École primaire
05/12/18	Pardaillan	09h - 12h 12h - 15h	École élémentaire (2 RIS de 3 h)
05/12/18	Tonneins	14h - 17h	École élémentaire Jules Ferry
05/12/18	Villeneuve / Lot	12h - 15h	École élémentaire Paul Bert

## Agenda administratif (novembre—janvier) :

Mouvement national informatisé	Du 15/11/18 Au 04/12/18	Période de saisie sur i-prof des demandes de mutation nationale
Liste d'aptitude des directeurs d'école 2 classes et plus	Jusqu'au 03/12/18	Imprimé de candidature à transmettre à l'EN de la circonscription
Stage de préparation au diplôme DDEEAS	Jusqu'au 03/12/18	Dossier à transmettre à l'EN de la circonscription
Mouvement national informatisé	Jusqu'au 17/12/18	Retour de l'accusé de réception et des pièces justificatives directement à la Dsden
CAPD	24/01/2019 matin	Étude des dossiers de demande de changement de département (barèmes) Étude des demandes de majorations exceptionnelles de barème pour le mouvement national Liste d'aptitude pour les fonctions de directeur d'école 2 classes et plus Étude des demandes de stage DDEEAS Étude des recours de l'appréciation finale des rendez-vous
Intégration dans le corps des professeurs d'école par liste d'aptitude	Du 28/01/19 Au 05/02/19	Période de saisie des candidatures sur i-prof
Mouvement national informatisé	31/01/19	Date limite de réception par la Dsden des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modification de la situation familiale
Mouvement national informatisé	Du 01/02/19 Au 07/02/19	Ouverture de l'application S.I.A.M aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par le DASEN